AU TOGO

ANALYSE DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT NATIONAUX

SENI SOUGLIMPO
(CFSI / IEDES)

Alors qu'elle sont les premières créatrices de richesses et de valeur ajoutée locale, les entreprises des filières agricoles et agroalimentaires ouest-africaines peinent à trouver des financements. Le secteur bancaire classique reste méfiant vis-à-vis du secteur et s'en tient à une stratégie *no risk* en privilégiant les activités commerciales plutôt que productives. Hormis pour certaines filières de rente (exportations), les exploitations familiales et les TPE et PME actives dans la transformation de produits agroalimentaires sont rarement éligibles à des financements.

Dans le cadre de son stage au CFSI, Seni Souglimpo a réalisé une mission de terrain au Togo pour rencontrer plusieurs entreprises participant au dispositif « Coup de Pouce ». Ces visites de terrain lui ont permis de mieux appréhender les défis auxquels ces entités font face au quotidien, notamment en matière de gestion financière, comptable et de conformité aux normes agroalimentaires. Par ailleurs, Seni a eu l'opportunité de rencontrer les acteurs clés des dispositifs et mécanismes nationaux de financement du secteur agricole. Ces rencontres incluaient les institutions telles que l'ANPGF (Agence Nationale de Promotion et de Garantie des PME/PMI) et le FAIEJ (Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes), qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des entrepreneurs agricoles.

L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION ET DE GARANTIE DE FINANCEMENT DES PME / PMI (ANPGF)

L'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME / PMI (ANPGF) est une agence créée par le gouvernement togolais, fonctionnant en mode privé, dédiée à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises en collaboration avec des structures publiques et privées poursuivant les mêmes objectifs. Elle intervient dans tous les secteurs d'activités à l'exception du commerce et travaille essentiellement en partenariat avec les banques et les partenaires au développement.

L'action de l'ANPGF se décline en deux volets principaux : accompagnement technique et accompagnement financier.

Les services techniques : Ces services sont conçus comme des « garanties économiques » pour les institutions financières, soulignant les lacunes des jeunes entrepreneurs, des femmes et des dirigeants de PME en matière de gestion efficace. Ainsi, l'ANPGF propose des actions de renforcement des capacités et un accompagnement technique continu après le financement, via une direction spécifique dédiée. Parmi ces actions figurent des **modules de formation** sur la gestion d'entreprise, le management et la relation client, ainsi que **des sessions de renforcement sur demande**. L'initiative « **Mercredis de l'entrepreneur** » constitue également un espace régulier de débat et d'échanges autour de problématiques entrepreneuriales.

Les services financiers : L'ANPGF fournit principalement une « garantie financière » aux concours bancaires destinés aux PME/PMI, couvrant jusqu'à 50 % du montant des prêts, voire 100 % dans certains cas spécifiques. L'agence intervient également dans le financement indirect, en mettant à disposition des fonds via des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD), qui rétrocèdent les fonds sous forme de prêts aux PME/PMI.

Elle propose trois produits financiers distincts :

- Un produit où le risque est partagé à 50 % avec les institutions financières.
- Un produit où l'ANPGF assume intégralement le risque.
- Un produit ciblant un maillon spécifique avec une ligne de crédit dédiée auprès d'une institution financière partenaire.

Les crédits octroyés sont assortis de taux d'intérêt préférentiels : 6 % pour les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, et 8 % pour les secteurs plus rentables, nettement inférieurs aux taux habituels du marché (13 à 14 % pratiqués par les banques et parfois jusqu'à 25 % par les SFD).

Dans certains projets spécifiques, l'ANPGF met en place des garanties techniques et financières pour rassurer les institutions bancaires. Il est important de noter que l'ANPGF agit de manière à ce que les PME ne soient pas informées de l'existence de ces garanties, afin de les inciter à honorer leurs engagements financiers.

Fonds d'amorçage et subventions : l'ANPGF collabore aussi dans le cadre de fonds d'amorçage, permettant aux PME de bénéficier d'une subvention représentant environ 20 % du montant total du financement, libérée sous certaines conditions.

Financement des PME/coopératives agroalimentaires à faible rentabilité : Les PME et coopératives agroalimentaires à faible rentabilité, souvent issues de l'agriculture familiale, ne sont éligibles au financement qu'en tant que groupe coopératif, avec un accompagnement technique collectif et des visites de terrain régulières. Individuellement, ces entreprises ne sont pas éligibles aux financements de l'ANPGF, dont le montant minimal est de 2 500 000 FCFA. L'accompagnement technique est adressé à la coopérative dans son ensemble, complété par des visites de terrain. Toutefois, l'accompagnement a été interrompu en raison de malentendus avec les responsables des coopératives.

L'ANPGF a eu des collaborations réussies avec l'ONG ETD (Entreprises Territoires et Développement), notamment autour des ESOP (Entreprises de Services et Organisations de Producteurs), mais le contexte politique n'a pas permis d'étendre ces initiatives.

LE FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DES JEUNES (FAIEJ)

Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) est un dispositif intégré visant à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes au Togo. Il se concentre sur la garantie de prêts, la formation entrepreneuriale, le suivi rapproché des projets financés, l'assistance technique et institutionnelle, et la mobilisation de fonds nationaux et internationaux. Il propose des produits financiers adaptés, tels que le Crédit Jeune Entrepreneur (CJE), le Crédit Jeune Entrepreneur Plus (CJE+), et le Prêt d'honneur « MOYEM » sans intérêts. Le FAIEJ assure également un encadrement personnalisé des bénéficiaires et offre des études sectorielles détaillées pour orienter les jeunes vers des activités économiques prometteuses.

Les principaux objectifs du FAIEJ incluent :

- **Garantir les prêts octroyés aux jeunes** : Le FAIEJ se porte garant des prêts accordés aux jeunes entrepreneurs par les institutions financières, réduisant ainsi les risques pour les prêteurs et facilitant l'accès au financement.
- **Surveillance et suivi des bénéficiaires** : Une surveillance rapprochée est assurée pour suivre l'évolution des projets bénéficiaires de ses services (garanties, accompagnement financier, etc.), afin de maximiser leur succès.
- **Mobilisation de fonds** : Le FAIEJ joue un rôle actif dans la recherche et la mobilisation de fonds auprès des institutions nationales et internationales pour financer les projets et micro-projets portés par les jeunes Togolais.
- **Assistance technique** : Il offre une assistance technique aux jeunes entrepreneurs pour les aider à mieux structurer leurs idées et projets d'entreprise, tout en leur fournissant des conseils spécialisés sur divers aspects de la gestion d'une entreprise.
- **Accompagnement institutionnel** : Le FAIEJ fournit un accompagnement institutionnel pour aider les jeunes créateurs d'entreprises à surmonter les obstacles administratifs et institutionnels, en particulier dans les premières phases de leur activité.
- **Études sectorielles** : Il mène des études approfondies, qu'elles soient globales ou spécifiques à certains secteurs, afin d'identifier les opportunités économiques les plus prometteuses et guider les jeunes vers des secteurs porteurs de croissance.
- **Résolution des problèmes de financement** : En plus de garantir les prêts, le FAIEJ s'efforce de contribuer de manière significative à la résolution des problèmes de financement auxquels font face les jeunes entrepreneurs, notamment ceux initiant des projets générateurs de revenus.

Services offerts par le FAIEJ :

Le FAIEJ offre une gamme de services, à la fois financiers et non-financiers, pour soutenir les jeunes dans leur parcours entrepreneurial :

Services non-financiers :

Formation initiale : Des formations sont proposées aux jeunes pour les initier aux techniques de création d'entreprise, à la gestion financière et à l'éducation entrepreneuriale, afin qu'ils puissent démarrer leur activité sur des bases solides.

Renforcement des capacités : Des formations additionnelles sont dispensées pour renforcer les compétences managériales des jeunes entrepreneurs et améliorer leurs capacités dans divers domaines techniques, tels que la gestion des ressources humaines, la gestion financière avancée, ou encore la stratégie de marketing.

Encadrement et accompagnement : Le FAIEJ accompagne de près chaque jeune entrepreneur dans la réalisation de son activité, en lui fournissant des conseils personnalisés et un suivi régulier pour assurer la viabilité et la pérennité de son projet.

Orientation vers les secteurs porteurs : Les jeunes sont guidés vers les secteurs économiques ayant un fort potentiel de croissance, grâce à des études sectorielles détaillées.

Mise à disposition d'études sectorielles : Le FAIEJ met à disposition des études qui permettent aux jeunes entrepreneurs de mieux comprendre les dynamiques économiques des secteurs dans lesquels ils souhaitent investir, en identifiant les niches porteuses et les tendances du marché.

Services financiers : Le FAIEJ propose une variété de produits financiers adaptés aux besoins des jeunes entrepreneurs à différents stades de leur parcours entrepreneurial :

Crédit Jeune Entrepreneur (CJE) : Un prêt destiné aux jeunes qui démarrent leur première entreprise, avec des conditions de remboursement souples et adaptées aux capacités financières des jeunes porteurs de projets.

Crédit Jeune Entrepreneur Plus (CJE+) : Une version améliorée du CJE, destinée aux jeunes entrepreneurs ayant déjà acquis une certaine expérience et dont les entreprises nécessitent un soutien financier plus important pour leur expansion.

Prêt d'honneur "MOYEN" : Un prêt sans intérêts, octroyé aux jeunes entrepreneurs méritants, afin de les encourager à poursuivre leurs initiatives entrepreneuriales avec un soutien financier sans charge supplémentaire.

Fonds d'innovation : Ce fonds est destiné à encourager l'innovation parmi les jeunes entrepreneurs, en finançant des projets novateurs dans des secteurs émergents ou à fort potentiel de croissance, tout en facilitant l'accès à des technologies modernes et à des services de pointe.

LE PROJET D'APPUI AUX MECANISME INCITATIF DE FINANCEMENT AGRICOLE (PROMIFA)

Le Projet d'Appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le Partage de Risques (ProMIFA), actuellement en phase pilote, est une initiative conjointe du Ministère de l'Agriculture du Togo et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Ce projet vise à résoudre durablement les défis financiers du secteur agricole togolais. Axé sur quatre filières stratégiques (riz, maïs, volailles et maraîchage), ce projet introduit un mécanisme innovant de partage des risques pour encourager les financements agricoles. Il développe de nouveaux produits financiers, comme les crédits saisonniers et les assurances agricoles, adaptés aux réalités climatiques et économiques locales, tout en renforçant la proximité et la qualité des services financiers disponibles pour les petits exploitants agricoles et les PME agricoles.

Objectifs principaux du ProMIFA :

Développement de la production et de la commercialisation : Le ProMIFA se concentre prioritairement sur quatre filières agricoles stratégiques au Togo : le riz, le maïs, les volailles et les produits maraîchers. En favorisant la croissance de ces filières, le projet contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales vulnérables.

Impact sur les ménages ruraux vulnérables : Le projet prévoit de bénéficier à plus de 50 000 ménages ruraux vulnérables. L'objectif est de promouvoir une croissance économique inclusive dans les zones rurales, tout en stimulant la création d'emplois pour les jeunes et les femmes à travers le renforcement des chaînes de valeur agricoles. Ce mécanisme s'inscrit dans une dynamique de développement rural intégré, visant à réduire la pauvreté en milieu rural et à améliorer les conditions de vie des communautés agricoles.

Faciliter l'accès aux services financiers pour les agriculteurs : Le ProMIFA a pour ambition de faciliter un accès durable aux services financiers adaptés aux besoins des petits exploitants et des entreprises agricoles de petite et moyenne taille. Le projet s'efforce de remédier aux difficultés rencontrées par ces acteurs dans l'accès au crédit, souvent en raison de l'absence de garanties suffisantes ou de risques élevés perçus par les institutions financières.

Axes d'intervention du ProMIFA :

Dispositif de financement et atténuation des risques : Le projet prévoit la création d'un mécanisme de partage des risques entre les acteurs du financement agricole, permettant de réduire l'exposition des institutions financières aux risques associés à l'octroi de crédits dans le secteur agricole. Ce dispositif incitatif devrait encourager les banques et les systèmes financiers décentralisés à financer plus facilement les projets agricoles, en réduisant leur aversion au risque.

Développement de nouveaux produits financiers : Le ProMIFA mettra en place des produits financiers innovants, spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des petits exploitants agricoles et des PME/PMI agricoles. Ces produits prendront en compte les réalités économiques et climatiques du secteur agricole, en proposant par exemple des crédits saisonniers, des prêts basés sur des contrats de production, ou encore des assurances agricoles adaptées aux aléas climatiques.

Amélioration de la qualité des services financiers : En plus de développer de nouveaux produits financiers, le ProMIFA vise également à améliorer la qualité des services financiers disponibles pour les agriculteurs et les PME/PMI agricoles. Cela inclut une meilleure proximité des services financiers, une réduction des coûts de transaction, ainsi que l'amélioration de la capacité des institutions financières à évaluer les risques liés aux projets agricoles. Des formations et des renforcements de capacités seront également offerts aux agriculteurs pour améliorer leur compréhension des mécanismes financiers et leur capacité à accéder aux crédits.

Le ProMIFA cherche à transformer le financement agricole au Togo en créant un environnement financier favorable aux agriculteurs et en encourageant les institutions financières à s'engager davantage dans ce secteur vital. En s'appuyant sur un mécanisme de partage des risques et sur le développement de chaînes de valeur durables, le projet espère stimuler la production agricole tout en favorisant l'émergence de nouvelles opportunités économiques en milieu rural.

Ces dispositifs sont complémentaires, chacun ciblant des groupes spécifiques : ANPGF (PME structurées), FAIEJ (jeunes entrepreneurs), ProMIFA (petits exploitants agricoles). Pour maximiser leur efficacité, il serait bénéfique de renforcer les synergies entre eux, d'améliorer la transparence des critères d'éligibilité et de développer davantage le suivi-évaluation afin de mesurer précisément leur impact sur le terrain.

POUR CREUSER LE SUJET :

- Sidi, Comment lever les barrières au financement des organisations agro-alimentaires dans les pays du Sud, 2024
- CFSI, Financement des filières agroalimentaires locales en Afrique de l'Ouest, 2021
- CFSI, Entretien avec Davide Forcella, « La rentabilité financière ne doit pas être la seule boussole », 2023
- CFSI, Entretien avec Komi Abitor, Un financement à invente pour les PME agroalimentaires, 2021

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l'Agence française de développement. Jafowa participe au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.